APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : AS 79 26 0175 01
Descriptif : Parcelles de terres, prés et bois-taillis.
Arçais 2 ha 85 a 54 ca
Barbineau AN0334 - AN0335 - AN0339 - AN0341 - AN0343 - AN0344 - AN0349
Urbanisme : N
Saint-Georges-de-Rex 18 a 54 ca
Port Goron AI0229 - AI0243
Urbanisme : N
Saint-Hilaire-la-Palud 3 ha 95 a 28 ca
Damas Sud AB0056 - AB0057 - AB0059 - Le Rabillon AH0001 - AH0005 - AH0008 - AH0010 - AH0586 - Les Marais Carres BE0056
Urbanisme : N
Informations complémentaires :
Tout ou partie des parcelles sont situées dans les périmètres suivants :
Arrêtés de protection de biotope (APB), Natura 2000 - périmètres publiés au JOUE (ZSC/SIC), Natura 2000 ZPS, Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels, ZNIEFF de type 1 et 2, one d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), Zones humides RAMSAR.
Réserve de bois par le propriétaire sur lieu-dit BARBINEAU.
Il est porté à l'attention de l'ACQUEREUR qui sera identifié par la SAFER, que certaines parcelles font l'objet d'un échange de cultures avec des exploitants du secteur

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **13/11/2026 :** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès de :**

SAFER Nouvelle-Aquitaine
Service Départemental : Deux-Sèvres
347, Avenue de Limoges
CS 68640
79026 NIORT

où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la SAFER Nouvelle-Aquitaine 16, Avenue de Chavailles CS 10235, 33525 BRUGES CEDEX), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/.

A St Hilaire La Palud, le 30/10/2026
Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Mairie de ST HILAIRE LA PALUD

Le Maire,

François BONNET